

11.2.3.3. CV/FM Initiale du Regl. EU2015/1998 : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport, limitée au Contrôle Visuel et à la Fouille Manuelle - v2023

2 jours 10 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Cette formation concerne les personnels qui effectuent sur les fournitures et les approvisionnements de bord destinés aux aéroports et/ou aux transporteurs aériens de l'inspection/ le filtrage limitée au contrôle visuel et à la fouille manuelle.

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
Français Lu et écrit et parlé

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- **Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.**
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement.
- Aptitude à identifier des articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.
- Connaissances des capacités et des limites des méthodes d'inspections/de filtrage utilisées.
- Connaissance des techniques de fouille manuelle
- Capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.3.3 du règlement européen n°2015/1998CVFM (contrôle visuel-fouille manuelle):
formation Initiale des personnes qui effectuent de l'inspection/filtrage du courrier et du matériel des



transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport, limitée au contrôle visuel et à la fouille manuelle

Modalités pédagogiques

Formation présentielle en salle **Méthodes pédagogiques**

Affirmative (cours magistral) ;
démonstrative ;
interrogative ;
active.

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur et Pratique

Présentation et manipulation d'articles prohibés, d'armes neutralisés, et simulants EEI **Matériels pédagogiques nécessaires**

De façon générale :

guides instructeur et aides formateur disponibles dans les MdC ;
kit évaluation disponibles dans les MdC ;
outils pédagogiques utiles pour les mises en situations, des jeux, des études de cas ;
procédures locales ou entreprises lorsque c'est nécessaire (elles sont à demander à l'employeur par l'instructeur/OFo en amont de la dispense de la formation).

Dans le cadre des formations en présentiel :

matériels permettant la projection des supports de cours et tableaux destinés aux exercices et compléments manuscrits ;

matériels permettant la présentation et la manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, ainsi que de simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices ;
bagages.

Procédures locales ou entreprises (elles sont à demander à l'employeur par l'instructeur/OFo en amont de la dispense de la formation).

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM (Questionnaire à Choix Multiples) avec note minimale de validation fixée à 12/20

VALIDITE DE LA FORMATION

5 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998

Durées et périodicités minimales des formations périodiques : 05h00 + test

Modalités Accessibilité

25/03/2024